

**RAPPORT DE LA**

Tenue à Athènes, Grèce  
23-26 Juin 1965

**NEUVIEME SESSION DE LA  
SOUS COMMISSION DE  
COORDINATION DES QUESTIONS  
FORESTIERES MEDITERRANEENNES**



FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS

R o m e

---

SOUS-COMMISSION DE COORDINATION  
DES QUESTIONS FORESTIERES MEDITERRANEENNES

"Silva Mediterranea"

Neuvième Session (Athènes, Grèce, 23-26 juin 1965)

R A P P O R T



Neuvième Session

R A P P O R T

I. INTRODUCTION

1. La Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes a tenu sa neuvième session à Athènes du 23 au 26 juin 1965, sur l'aimable invitation du Gouvernement Hellénique. Etaient représentés les Etats Membres suivants : Chypre, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Portugal, Tunisie et Yougoslavie. Le Bureau d'assistance technique des Nations Unies ainsi que l'Union internationale des instituts de recherche forestière étaient également représentés. On trouvera à l'Annexe 1 la liste complète des participants.

2. Les débats se sont déroulés sous la présidence de M. J. de Vaissière (France), Président de la Sous-Commission. M. M. Badra (Tunisie), Vice-Président, a conduit, pendant l'après-midi du 24 juin, les discussions concernant les systèmes, de financement du développement forestier. M. A. Métro, Chef de la Sous-division de la production forestière de la FAO, a représenté, en l'absence de M. N.A. Osara, Directeur de la Division des forêts et produits forestiers, le Directeur général de l'Organisation. M. J. Prats Llauro a assuré le Secrétariat pour la session.

3. M. N. Malliacas, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture de la Grèce, après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, a rappelé que la Grèce avait également accueilli récemment le Groupe de travail de la correction des torrents et de l'aménagement des bassins versants de la Commission européenne des forêts et le Séminaire sur les politiques de l'élevage des chèvres, ce qui constitue autant de preuves de l'appui qu'apporte son Gouvernement aux activités forestières de la FAO. Se référant aux problèmes de destination des terres, il a souligné l'importance de l'équilibre agro-sylvo-pastoral. Le texte complet de son discours est reproduit en Annexe 2.

4. Les séances de travail ont été ouvertes à l'Institut de recherches forestières par M. J. de Vaissière. Après avoir remercié les autorités helléniques d'avoir bien voulu accueillir la présente session de la Sous-commission, M. de Vaissière a abordé la question de l'avenir de la Sous-Commission dans la perspective, d'une part, des mutations en cours dans les missions des administrations forestières nationales et, d'autre part, de l'évolution des activités de l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Etant donné le rôle de plus en plus actif qu'est appelée à jouer la forêt dans l'aménagement et la mise en valeur de l'espace rural, il est essentiel que se réalise une liaison de plus en plus étroite entre les responsables de l'agriculture et ceux de la forêt; l'exemple doit en être donné par la FAO. De même, les forestiers doivent s'ouvrir à ces nouvelles perspectives, mais il faudra que l'enseignement qu'ils reçoivent les y prépare. Ainsi feront-ils bénéficier les autres responsables de l'aménagement du territoire de leur sens de la pérennité dans l'action et des vues à long terme, qui sont puisées au meilleur de leur tradition. L'exposé du Président, dont on trouvera le texte complet à l'Annexe 3, se termine par un examen du programme de travail futur de la Sous-Commission.

5. Au nom du Directeur général de la FAO et du Directeur de la Division des forêts et produits forestiers, M. A. Métro a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement Hellénique pour son hospitalité. Il a rappelé les

activités fructueuses de la Sous-commission, mis en lumière l'action de la FÂO dans le domaine de la foresterie et a souligné combien il était indispensable que les deux programmes de la FAO se complètent l'un l'autre. Il a ensuite présenté quelques observations sur l'ordre du jour de la session. On trouvera en Annexe 4 le texte complet de son exposé.

6. M. E. Georgoussis, Directeur général des forêts de la Grèce a, à son tour, salué les délégués. Il a souligné l'intérêt que son Gouvernement attache aux travaux de la Sous-Commission ainsi qu'à ceux de la FAO. A cet égard et en relation avec le riche matériel d'information qui découle des travaux de la FAO, il a souhaité que devienne plus efficace la coordination entre l'Organisation et les pays membres, notamment pour la diffusion de la documentation. Le texte complet de son exposé constitue l'Annexe 5 de ce rapport.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. A la demande du Président, la Sous-Commission a approuvé une version légèrement modifiée de l'ordre du jour (Annexe 6), M. J. Benaïssa (Tunisie), A. Polycarpou (Chypre) et J. Tornero (Espagne) ont été désignés Rapporteurs. La liste des documents présentés à la session constitue l'Annexe 7 du présent rapport.

#### ACTIVITES DES ORGANES SUBSIDIAIRES

##### Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne

8. Le Président du Comité, M. le Professeur A. de Philippis (Italie), a tout d'abord rappelé que c'est lors de sa huitième session (Dubrovnik, 1962) que la Sous-Commission a constitué, avec l'accord du Président de l'IUFRO, un Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne. Dix projets de recherche ont été adoptés par les instituts participants. Le Secrétariat administratif du Comité est assuré par la FAO, le Secrétariat technique par le Professeur Ervedo Giordano. La première session du Comité a eu lieu à Rome en septembre 1963 : la deuxième vient de se dérouler à Athènes les 21 et 22 juin 1965.

9. L'état d'avancement actuel des projets est le suivant, étant entendu que des dénominations nouvelles, approuvées par le Comité de la recherche forestière méditerranéenne, ont été données aux Projets Nos 1, 4, 7 et 8 :

##### (1) Projets en voie d'exécution dans presque tous les pays

Il s'agit des projets concernant la sélection de peuplements de conifères méditerranéens (Projet No. 4) et d'eucalyptus dans le bassin méditerranéen (Projet No.7) pour la production des semences destinées à l'exécution des programmes de reboisement; du Projet No. 6 intitulé "Etude de l'adaptation écologique des eucalyptus" et du Projet No. 8 qui concerne l'établissement d'un réseau d'arborea d'essences à croissance rapide répondant aux objectifs nationaux de reboisement.

##### (2) Projets en voie d'exécution, mais dont l'intérêt est limité à certains pays

Il s'agit des projets suivants:

- Etude économique des possibilités d'utilisation des arbres et arbustes fourragers dans le reboisement et l'aménagement des terrains de parcours (Projet No. 2) .
- Rentabilité des techniques d'irrigation, de culture et d'application d'amendements fertilisants dans les peuplements d'eucalyptus (Projet No. 5) et dans les peupleraies (Projet No. 5bis).

(3) Projets encore en cours d'étude à cause de leur complexité, pour lesquels doit se poursuivre encore la phase préliminaire de rassemblement des informations et d'approche des objectifs :

- Etude de l'influence des formations végétales méditerranéennes sur le bilan hydrique des bassins versants (Projet No. 1).
- Coûts et bénéfices directs et indirects des rideaux-abris forestiers et des brise-vent (Projet No. 3).
- Etude de la biologie des alfas et de l'aménagement des nappes alfatières (Projet No. 9).

10. Un nouveau projet de recherche a été proposé. Il concerne la protection contre certains insectes particulièrement nuisibles à la forêt et aux reboisements méditerranéens. Les Secrétariats technique et administratif du Comité de la recherche en préciseront le programme avec l'aide des pays intéressés et en liaison avec les organes subsidiaires compétents de la FAO.

11. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités de l'Institut de populiculture d'Izmit (Turquie) et de la création de l'Institut de reboisement à Tunis, tous deux dus au concours du Fonds spécial des Nations Unies et de la FAO.

Il s'est également félicité des résultats de la mission forestière que le gouvernement tunisien a pu envoyer en Australie, grâce à l'aide du Gouvernement australien, du Fonds spécial des Nations Unies et de la FAO, pour réunir une collection remarquablement diverse et complète de graines d'eucalyptus, qui couvre une grande partie des besoins de la foresterie méditerranéenne, et plus particulièrement pour le Projet No. 6 du Comité de la recherche forestière méditerranéenne. Il a exprimé sa satisfaction au Service forestier tunisien pour cet apport d'une grande valeur pratique à la recherche forestière méditerranéenne.

Le Comité a pris connaissance du rapport de M. de Philippis sur les recherches effectuées en commun avec des fonds de la FAO et de l'IUFRO, par l'Italie, le Maroc et l'Espagne, sur l'influence des eucalyptus sur le sol. Le Comité a noté avec satisfaction les importants résultats obtenus et a félicité ceux qui y ont contribué.

12. Le Comité a proposé qu'il soit demandé à la FAO d'envisager l'organisation d'un centre de perfectionnement, pour la formation pratique des chercheurs forestiers méditerranéens.

En ce qui concerne les Projets Nos. 1 et 3, le Comité a suggéré à la Sous-Commission de recommander aux pays membres la constitution de comités nationaux pour l'étude, en liaison avec tous les organismes qui y sont intéressés, des problèmes posés par la recherche sur les bilans hydriques des bassins versants et sur les brise-vent. Il a demandé que soient prévus les crédits nécessaires pour que le coordonnateur puisse examiner sur place les programmes de sélection des peuplements à graines de résineux en Grèce et en Turquie (Projet No. 4).

Il a proposé que les responsables du projet No. 6 participent à une réunion ad hoc à Madrid en 1966, à l'occasion du Sixième Congrès forestier mondial, en vue de prendre des dispositions pratiques concernant l'implantation des dispositifs expérimentaux. Le Chef de la délégation espagnole a approuvé cette proposition.

Pour permettre de rémplir les objectifs du Projet No. 9, le Comité a suggéré que les pays intéressés fassent appel à l'aide du Fonds spécial des Nations Unies.

13. Le Comité a recommandé aussi que les coordonnateurs des dix Projets établissent des contacts avec les Présidents des sections intéressées de l'IUFRO, en vue du Congrès prévu en 1967 par cette Union. Après cet exposé, le Président a remercié M. de Philippis ainsi que MM. Métro et Giordano et les coordonnateurs, pour la part déterminante qu'ils ont prise dans le succès des travaux du Comité. Le rapport final de ces travaux a reçu l'approbation de la Sous-Commission à la fin de la présente session.

#### Groupe de travail des eucalyptus

14. La Sous-Commission a entendu, présenté par le Chef de la délégation portugaise M. Pinheiro Ferreirinha, Président du Groupe de travail, le compte rendu de la dernière session du Groupe, qui a eu lieu le 27 septembre 1963 à Salerne, en Italie. Au cours de cette session ont été étudiés les problèmes concernant la réédition du livre "Les eucalyptus dans les reboisements", les principaux faits survenus dans le domaine de la politique et de la législation en matière d'eucalyptus, les statistiques et l'économie, ainsi que les techniques de culture, la génétique, la sélection et l'exploitation, relatives à cette essence.

Après avoir entendu les explications complémentaires fournies par le Président du Groupe de travail, la Sous-Commission a exprimé sa satisfaction pour les résultats des travaux de cet organisme.

Ayant constaté que le champ d'activité de ce groupe intéresse des pays autres que ceux du bassin méditerranéen, tels que l'Australie et le Brésil, la Sous-Commission a émis le vœu, avec l'accord complet de la délégation espagnole, de voir se réunir, à l'occasion du Sixième Congrès forestier mondial à Madrid, et dans le cadre de ce congrès, une réunion ad hoc des spécialistes de l'eucalyptus. Les gouvernements membres du Groupe de travail de l'eucalyptus seront informés de ces dispositions par les soins du Secrétariat.

#### Groupe de travail du liège

15. La Sous-Commission a entendu un exposé de M. P. Palma (Italie), Vice-Président du Groupe de travail du liège. Elle a, en outre, examiné le rapport de la sixième session du Groupe de travail, qui a eu lieu en 1963 à Rabat (Maroc).

La Sous-Commission a ensuite approuvé l'orientation future des activités du Groupe de travail, qui portera sur l'examen périodique de la situation de la recherche, l'analyse des tendances de la production et du marché du liège et la politique de production et d'utilisation.

La Sous-Commission, ayant appris la constitution de la Confédération européenne du liège (CEDULI), a considéré que cette institution inter-professionnelle ne fait pas double emploi avec le Groupe de travail, qui doit donc rester rattaché à la Sous-Commission; elle a émis le vœu de voir se réaliser une coordination efficace entre ces deux organismes, comparable à celle établie entre ceux qui s'occupent de l'huile d'olive. La Sous-Commission a chargé le Secrétariat de suivre cette question auprès de la Division correspondante de la FAO.

Par ailleurs, la Sous-Commission a pris acte de l'invitation faite par l'Italie pour la prochaine session de ce Groupe et a émis le vœu de voir le Directeur général de la FAO envisager favorablement la réunion en question au cours des années 1966-67.

Activités du Groupe de travail mixte des techniques d'extension et de reconstitution forestières (Commissions forestières pour l'Afrique, pour l'Europe et pour le Proche-Orient)

16. La Sous-Commission a entendu le compte rendu du Secrétariat sur la première session de ce Groupe de travail; qui a eu lieu du 15 au 17 octobre 1964 à Paris. Au cours de cette session, des sujets bien précis répondant aux besoins ressentis par les différents pays participants, ont été répartis entre certains d'entre eux pour faire l'objet d'une étude qui devra être réalisée dans un temps déterminé. Ce programme de travail comprend principalement la mécanisation des travaux de pépinière, de préparation du sol et des soins culturaux après plantation, ainsi que le problème du reboisement des terrains agricoles abandonnés.

Après avoir entendu les explications complémentaires fournies par M. F. Ortuño (Espagne), Président du Groupe de travail, la Sous-Commission a exprimé sa satisfaction concernant les sujets choisis, dont certains intéressent directement la région méditerranéenne.

La Sous-Commission, convaincue de la nécessité d'une coordination fructueuse entre les différents organismes traitant de ces problèmes, a estimé qu'elle doit être tenue au courant d'une façon très régulière des travaux de ce Groupe de travail mixte, surtout par l'intermédiaire du Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne.

POSSIBILITES ET LIMITATIONS DES CONIFERES A CROISSANCE RAPIDE DANS LES PROGRAMMES DE REBOISEMENT.

17. A la demande du Secrétariat, des rapports ont été présentés sur la question par la Grèce, l'Espagne, la Tunisie et la Yougoslavie. Ces rapports font état de l'expérience acquise par ces pays dans l'utilisation des conifères à croissance rapide. Chacun d'eux souligne la nécessité d'augmenter la production de bois résineux pour satisfaire les besoins toujours croissante de l'industrie. Toutes ces études étaient bien documentées sur les espèces, leurs performances et les conditions de milieu. La discussion animée qui a suivi, a démontré le grand intérêt que tous les délégués portent à cette question.

18. Les principaux points abordés ont été les suivants :

(i) Les espèces considérées comme conifères à croissance rapide comprennent :

- des espèces autochtones dont la production pourrait être augmentée par des techniques appropriées;
- des espèces exotiques à vocation méditerranéenne ;
- des espèces largement utilisées comme telles, en zone tempérée, et ne pouvant l'être en région méditerranéenne que dans les stations exceptionnelles.

Dans tous les cas, une étude sérieuse du matériel végétal s'impose au niveau des espèces et des provenances, pour aboutir à la sélection des types susceptibles d'assurer le rendement maximum dans les conditions particulières de la région (aspect biologique).

(ii) Les exigences élevées des espèces en vue d'une croissance optimum, font que le choix de stations favorables constitue le deuxième facteur limitant essentiel ( aspect écologique).

(iii) La troisième limitation est d'ordre technique et économique. Dans quelle mesure peut-on accroître artificiellement de façon rentable, la production par des mesures techniques? Un travail poussé du sol est le plus souvent nécessaire, mais il ne peut à lui seul garantir le succès. Il doit d'ailleurs être nuancé selon les milieux. La mécanisation peut permettre, partout où le relief le rend possible, une réduction des investissements et une amélioration des résultats. Elle devient indispensable dès que se fait sentir le manque de main d'oeuvre (Espagne, Yougoslavie).

Mais d'autres techniques peu coûteuses peuvent se révéler nécessaires au succès, telles que l'inoculation de mycorrhizes, certaines techniques de préparation des plants, etc.

Aussi, tous les membres de la Sous-Commission ont été d'accord pour souligner que les progrès dans les techniques de culture des essences à croissance rapide dépendent de façon majeure du développement des travaux de recherche fondamentale et appliquée concernant ses divers aspects. Comme l'a répété le Président, le succès est à ce prix : il ne faut négliger aucune des mesures dont la conjugaison peut seule assurer la croissance rapide et la production la plus élevée dans des conditions financières acceptables.

19. La Sous-Commission a demandé que le Secrétariat, en collaboration avec les Secrétaires technique et administratif du Comité de la recherche forestière, élabore un questionnaire qui serait à remplir par les pays membres; et présente une analyse des réponses et un rapport pour la prochaine session.

Les limitations ont été reconnues comme fondamentales, mais des succès frappants ont déjà été obtenus dans la région méditerranéenne. L'utilisation des conifères à croissance rapide, lorsqu'elle est possible, serait un important moyen de réduire l'écart toujours croissant entre l'offre et la demande de bois résineux. Les besoins en graines pour cette catégorie de reboisement devraient être pris en considération par la FAO dans le cadre de dispositions plus générales qui sont nécessaires à l'échelle mondiale (Banques des graines).

#### ORIENTATION DES ACTIVITES FUTURES DE LA SOUS-COMMISSION

20. Les participants ont entendu l'exposé du Secrétaire sur les activités passées de la Sous-Commission et de l'organisme qui l'a précédée, la "Silva Mediterranea" (document FAO/SCM-65/2 ). Ils ont également pris comme base pour leurs discussions les vues exprimées par le Président dans son discours d'ouverture.

21. Sur le plan des méthodes de travail, la Sous-Commission a estimé qu'il ne convenait pas d'alourdir ses structures par la création de nouveaux groupes de travail permanents. Chaque fois que se présentera un problème nouveau, il suffira d'en confier l'étude, comme cela a déjà été fait dans le passé, à des groupes de travail ad hoc, chargés de missions bien définies dans leur objet et limitées dans le temps.

22. L'ordre du jour des travaux comportera :

- a) L'examen des politiques forestières dans les pays de la région méditerranéenne. Cet examen s'appuiera sur les conclusions et recommandations des commissions forestières régionales pour l'Afrique, l'Europe et le Proche-Orient. Une attention particulière sera apportée à l'étude de la commercialisation des produits forestiers et des tendances dans leur utilisation.
- b) La place de la forêt dans l'utilisation des terres. Il s'agit là d'un problème majeur. On examinera les rapports nationaux sur ce sujet. Le Secrétariat communiquera dans ce but aux pays membres les résultats des travaux des groupes de travail des Commissions de l'Agriculture intéressées

par le même sujet. Face aux problèmes de surproduction qui préoccupent les agriculteurs et face aux développements de la civilisation urbaine et des loisirs, apparaît de plus en plus importante la nécessité pour les agriculteurs et les forestiers de coordonner leurs points de vue à tous les échelons.

- c) Un examen détaillé des problèmes de la recherche, notamment à la lumière des travaux du Comité de la recherche forestière méditerranéenne et, au besoin, pour en élargir le champ d'activité, selon les informations dont dispose la Sous-Commission. Il apparaît, en effet, de plus en plus, que les progrès dans l'application des politiques forestières nationales reposent, en région méditerranéenne plus qu'ailleurs, sur le développement de la recherche.

En outre, la Sous-commission a décidé de retenir, pour chacune de ses sessions à venir, un thème technique, qui ferait l'objet de rapports nationaux, mais également de communications et de notes spécialisées. Les débats précédents ayant mis en relief l'intérêt que les membres de la Sous-Commission portent à la question des résineux à croissance rapide, il a été décidé que cette question constituerait le thème technique central de la prochaine session.

23. L'ensemble de ces résolutions est donné ci-après dans le programme de travail futur approuvé de la Sous-Commission.

#### LES SYSTEMES DE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT FORESTIER

24. La Sous-Commission a pris note du document FAO/SCM-65/7 sur la comptabilité forestière et les systèmes de financement du développement forestier, et s'est déclarée satisfaite par les mesures prises pour promouvoir l'étude de cet important problème.

M. de Vaissière a ensuite introduit son rapport intitulé "Eléments de politique forestière" (document FAO/SCM-65/7 Annexe 1). Il a décrit l'évolution de ce nouveau concept dynamique de politique forestière, qui est issu des efforts de la Commission européenne des forêts, pour dégager de nouveaux principes permettant d'élaborer des plans de développement forestier. Le rapport qui a été mis au point par le Secrétariat avec la collaboration, en ce qui concerne les références législatives, de la Sous-division des études législatives de la FAO, a éveillé un vif intérêt tant en Europe qu'en Amérique, et d'intéressants commentaires et compléments d'informations sont parvenus de nombreux côtés.

25. L'auteur a souligné le besoin de définir une méthodologie pour l'évaluation quantitative des bénéfices indirects de la forêt. Toutefois, il a indiqué que, bien qu'il ne soit pas possible d'évaluer en termes monétaires les bénéfices indirects et d'introduire cette valeur dans le calcul de la rentabilité, il faut néanmoins prendre comme base le rendement financier direct et tenir compte qualitativement des bénéfices indirecte. Généralement, le forestier n'a d'autre choix que de s'en remettre pour la décision sur la priorité que méritent les bénéfices indirects, à ceux qui sont responsables des investissements, en partie ou en totalité.

26. La Sous-Commission a reconnu le besoin d'évaluer les bénéfices indirects de la forêt, car ce sont souvent ces bénéfices qui font pencher la balance en faveur de la foresterie dans les équations coûts-bénéfices des investissements.

27. La Sous-Commission a décidé de soumettre l'étude de M. de Vaissière à la Commission européenne des forêts. La réunion du Comité exécutif de cette Commission, qui doit se tenir à Vienne en septembre 1965, peut en fournir l'occasion. La Sous-Commission a émis le voeu de voir la Commission poursuivre l'étude

de ce problème, afin de placer le développement forestier dans le contexte du développement économique général.

#### LA PLACE DE LA FORET DANS L'UTILISATION DES TERRES

28. Les pays membres ont présenté des rapports détaillés sur les tendances récentes dans l'utilisation des terres. Ces rapports, et notamment les données statistiques apportées à l'appui, montrent une évolution très importante, dont l'ampleur et l'accélération varient dans les différents pays, mais qui est toujours présente. Les observations recueillies peuvent être résumées comme suit :

- a) Accélération de l'exode agricole (changement d'occupation), en conséquence du développement industriel.
- b) Urbanisation croissante et accélération de l'exode rural.
- c) Développement rapide de l'industrie touristique et des besoins des communautés urbaines qui exigent de plus en plus que des surfaces considérables soient réservées à la récréation.
- d) Activité accrue des services forestiers, grâce aux améliorations pastorales et à l'abandon des terres agricoles marginales, qui ont permis l'extension du domaine boisé, notamment pour les besoins de protection des bassins versants destinés à la production d'énergie hydro-électrique.
- e) Promulgation et application de lois appropriées qui ont contribué, dans certains pays, à l'extension des superficies forestières.
- f) Augmentation des plantations forestières, en particulier des peupleraies, par l'initiative privée.

29. La discussion a mis en lumière que les services forestiers doivent se préparer à faire face aux nouvelles responsabilités qui résultent des tendances énumérées ci-dessus.

Etant donné l'efficacité éprouvée du plan proposé pour les rapports nationaux, la Sous-commission a décidé de le maintenir pour les rapports à fournir ultérieurement, tout en demandant au Secrétariat d'en modifier certaines parties et de les détailler.

#### Enseignement forestier

30. La Sous-Commission a entendu un exposé d'un des membres du Secrétariat concernant les directives à considérer pour faciliter le développement de la formation professionnelle et de l'enseignement forestier, basées sur les recommandations du Comité consultatif FAO de l'enseignement forestier. Compte tenu des recommandations de ce comité consultatif, il a été suggéré de donner la priorité aux mesures suivantes :

- a) Evaluation des besoins en personnel.
- b) Equilibre entre les trois niveaux de l'enseignement forestier, d'après les résultats du point a).
- c) Formation de forestiers de niveau professionnel.

31. Etant convaincue de l'importance des problèmes relatifs aux méthodes de l'éducation forestière, la Sous-Commission, après avoir adopté les mesures consécutives aux recommandations du Comité consultatif FAO, a retenu ce sujet pour l'ordre du jour de sa prochaine session. Elle a recommandé aux commissions-mères

(Afrique, Europe et Proche-Orient) d'agir en vue de susciter une diffusion plus large et plus efficace des documents dont dispose la FAO, et d'améliorer les conditions de travail de son service de documentation, afin qu'il puisse faire face d'une manière plus satisfaisante à ses obligations.

31. Par ailleurs, dans le cadre d'une coopération dans ce domaine, il a été indiqué que les efforts nationaux en matière d'enseignement forestier verraient leur efficacité accrue si les échanges entre pays portaient non seulement sur l'information, mais encore sur les personnes. A cet égard, le délégué d'Israël a fait connaître que son Gouvernement dispose de quatre postes réservés à des forestiers étrangers pour des stages de six mois.

#### Propagande et vulgarisation forestières

33. Une communication relative à la nécessité de l'appui du public pour le progrès de la foresterie, a été présentée par M. E. von Hofsten, qui a été détaché par le Gouvernement suédois auprès de la FAO sur la demande du Directeur de la Division des forêts et produits forestiers, afin d'étudier les mesures, dans le domaine des relations publiques, susceptibles d'être utiles aux autres pays, et particulièrement aux pays en voie de développement. Un exposé a été fait des activités de la Suède en matière de relations publiques, dans les différents organismes forestiers, et des conclusions ont été tirées de certaines expériences faites dans ce domaine.

#### Enseignements issus des projets du Fonds spécial des Nations Unies en exécution dans la région méditerranéenne

34. Après présentation par le Secrétariat du document FAO/SCM-65/5 donnant la liste des projets du Fonds spécial des Nations Unies en rapport avec la foresterie, le Président a déclaré ouverte la discussion.

35. Le représentant de la Tunisie a apporté quelques précisions sur les projets en cours d'exécution dans son pays. Dans les deux premiers projets : "Expérimentation agricole en Tunisie centrale" d'une part, et "Programme de développement rural intégré de la Tunisie centrale" d'autre part, sont étudiés ou prévus les rideaux-abris et brise-vent qui assureront la protection des terres agricoles, tandis que seront intensifiées l'exploitation et l'utilisation pastorale des nappes alfatières dont la gestion est confiée au Service forestier. De son côté, le projet concernant l'Institut de reboisement, dont les travaux viennent de débuter, a pour mission d'élaborer les techniques qui permettront la réalisation des objectifs forestiers du Plan quadriennal tunisien de développement.

36. La délégation grecque a fait connaître que l'enquête de pré-investissement sur certaines zones forestières de Grèce doit renseigner le gouvernement sur les ressources disponibles et les moyens nécessaires à leur exploitation. Il s'agit d'un vaste inventaire forestier, conduit par les méthodes les plus modernes.

Tout en soulignant l'importance primordiale des enquêtes préalables de ce genre pour l'établissement d'une politique de développement, la discussion a fait ressortir qu'elles ne peuvent constituer qu'un moyen ou un instrument, d'ailleurs très utile, au service de la définition de cette politique.

#### SIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

37. La Sous-Commission a entendu avec grand intérêt les informations fournies par le Chef de la délégation espagnole. M. S. Sanches-Herrera, sur le Sixième Congrès forestier mondial, qui doit se tenir en Espagne en juin 1966. La Sous-Commission a reconnu le rôle primordial des congrès forestiers mondiaux, et a exprimé sa gratitude à la délégation espagnole pour la présentation détaillée des préparatifs

et de l'organisation du Congrès de Madrid. M. Sanchez-Herrera a prié les participants de faire parvenir, soit à la délégation espagnole, soit au Secrétariat du Congrès, toutes suggestions utiles concernant aussi bien les séances plénières que les réunions techniques, et les voyages d'étude et excursions qui auront lieu en Espagne, en France, au Maroc et au Portugal.

38. La Sous-Commission a entendu avec intérêt des informations précises du délégué du Portugal concernant le voyage d'étude organisé dans son pays à l'occasion du Sixième Congrès forestier mondial.

39. Enfin, la Sous-Commission a recommandé aux commissions-mères d'inviter les pays membres à participer activement à ce Congrès, d'autant plus qu'il se réunit dans un pays méditerranéen.

#### QUESTIONS DIVERSES

40. Il a été étudié sous ce point de l'ordre du jour le problème concernant les bases juridiques du pâturage dans la région méditerranéenne.

La Sous-Commission a examiné les progrès réalisés par le Groupe d'étude ad hoc créé lors de la réunion de Dubrovnik (Yougoslavie) pour étudier les aspects juridiques du pâturage dans la région méditerranéenne, et a décidé que cette étude devrait être poursuivie en prenant comme base le rapport présenté par M. Navarro Garnica, et que la question devrait être inscrite sur la liste de ses activités futures.

41. La Sous-Commission a ensuite examiné le projet de proposition présenté par M. A. Polycarpou (Chypre) visant à la rédaction d'un questionnaire sur le pâturage, auquel les pays membres seraient appelés à répondre. Un tel questionnaire a été considéré indispensable, puisqu'il fournirait les données statistiques nationales et d'autres renseignements nécessaires à l'analyse du problème. La Sous-Commission a demandé au Secrétariat de mettre au point le questionnaire avec l'aide du Groupe d'étude.

42. Etant donné que M. Navarro Garnica s'est vu confier par la FAO une mission en Amérique du Sud, la Sous-Commission a élu M. A. Polycarpou Rapporteur du Groupe d'étude, et M. J. Tornero (Espagne) et K. Valavanis (Grèce), correspondants supplémentaires. La nouvelle composition du Groupe d'étude est donc la suivante :

MM. A. Polycarpou (Chypre) :	Rapporteur
P. Ziani (Yougoslavie) :	Correspondant
M. Badra (Tunisie) :	"
M. Bennis (Maroc) :	"
L. Lobina (Italie) :	"
J. Tornero (Espagne) :	"
K. Valavanis (Grèce) :	"

#### PROGRAMME DE TRAVAIL FUTUR DE LA SOUS-COMMISSION

43. La Sous-Commission a approuvé l'inclusion des points suivants dans l'ordre du jour de sa prochaine session :

- 1) Examen des politiques forestières dans la région méditerranéenne, d'après les conclusions des sessions des Commissions forestières régionales pour l'Europe, l'Afrique et le Proche-Orient.

- 2) Utilisation, commercialisation et tendances des produits forestiers, notamment comptes rendu des sessions du Comité mixte FAO/CEE du bois.
- 3) La place de la forêt dans l'utilisation des terres sur le pourtour méditerranéen : synthèse des rapports nationaux et comptes rendus des travaux des groupes de travail des Commission de l'Agriculture de l'Organisation responsables du même sujet.
- 4) Enseignements issus des projets du Fonds spécial en exécution dans la région méditerranéenne.
- 5) Problèmes législatifs du pâturage.
- 6) Résultats du Sixième Congrès forestier mondial.
- 7) Activités des organes subsidiaires.
- 8) Vulgarisation et enseignement forestiers.

Thème technique :

- 9) Possibilités et limitations des conifères à croissance rapide dans les programmes de reboisement : examen des rapports nationaux établis d'après un questionnaire préparé par le Secrétariat, en collaboration avec le Secrétaire du Comité de la recherche forestière méditerranéenne.

ELECTION DU BUREAU

44. Conformément à l'Article II de son Règlement intérieur, la Sous-Commission a élu à l'unanimité membres du Bureau, les représentants dont les noms suivent, leur mandat venant à expiration à la fin de sa Dixième Session :

Président : M. P. Margaropoulos (Grèce)  
Vice-Présidents : MM. S. Sanchez-Herrera (Espagne)  
L. Polycarpou (Chypre)  
M. Badra (Tunisie)

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

45. La Sous-Commission a pris note de la déclaration du Chef de la délégation italienne, qui a fait savoir que son Gouvernement était disposé à accueillir sa prochaine session, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement italien pour cette généreuse invitation. Conformément aux dispositions de l'Article IV-2 du Règlement intérieur de la Sous-Commission, les date et lieu de la Dixième Session seront fixés par le Directeur général de la FAO, en consultation avec le Président de la Sous-Commission.

VOYAGE D'ETUDE

46. Le Service forestier hellénique a aimablement organisé un voyage d'étude dans la Grèce centrale, qui s'est déroulé du 27 juin au 1er juillet 1965. Les participants ont visité les sites archéologiques de Delphes et les forêts du Mont Parnasse et de Fournas. Ils ont ensuite traversé la vallée de l'Achéloos, visité la forêt de Fology, la cité archéologique d'Olympe et les parcelles expérimentales de Vitina. Le voyage s'est terminé par la visite de la forêt du Mont Ménalos et des sites archéologiques de Mycènes. Au cours du voyage, d'utiles discussions ont porté sur le rôle de la foresterie dans le contexte général de l'utilisation des terres

en Grèce. De fructueux échanges de vues ont eu lieu en ce qui concerne les techniques d'aménagement et de reboisement, question éloquentement illustrée par la diversité des sites traversés.

MOTION DE REMÉRCIEMENTS

47. Au nom de toutes les délégations et en son nom personnel, M. de Vaissière a adressée de chaleureux remerciements au Gouvernement Hellénique pour les excellents arrangements qui ont été faits pour les séances de travail et pour le voyage d'étude.

LISTE DES PARTICIPANTS  
LIST OF PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES

Bureau  
Officers  
Mesa Directiva

Président : J. de Vaissière (France/Francia)  
Chairman  
Presidenta  
  
Vice-Président : M. Badra (Tunisie/Tunisia/Túnez)  
Vice-Chairman  
Vice-Presidente  
  
Rapporteurs : J. Benaïssa (Tunisie/Tunisia/ Túnez)  
Relatores : A. Polycarpou (Chypre/Cyprus/Chipre)  
J. Tornero (Espagne/Spain/España)  
  
Secrétaire : J. Prats Llaudo (FAO)  
Secretary  
Secretario

A. Métro, Chef de la Sous-division de la production forestière de la Division des forêts et produits forestiers de la FAO, représentait le Directeur de cette Division et le Directeur général de l'Organisation.

---

A. Métro, Chief of the Forest Production Branch of the Forestry and Forest Products Division of FAO, represented the Director of this Division and the Director-General of the Organization.

---

A. Métro, Jefe de la Subdirección de Producción Forestal de la Dirección de Montes y Productos Forestales de la FAO, representó al Director de dicha Dirección y al Director General de la Organización.

Délégations  
Delegations  
Delegaciones

Chypre : - A. Polycarpou, Director of the Department of Forests  
Cyprus Ministry of Agriculture and Natural Resources  
Chipre Nicosia

Espagne : - N. Elegido, Ingeniero de Montes  
Spain Jefe Servicio Nacional de Pesca Fluvial  
España Goya 25  
Madrid

- F. Ortuño, Ingeniero de Montes  
Subdirector del Patrimonio Forestal del Estado,  
Mayor 83,  
Madrid

- S. Sanchez-Herrera  
Director-General de Montes,  
Ministerio de Agricultura,  
Madrid

- J. Tornero, Ingeniero de Montes  
Inspector de Servicios Patrimonio Forestal del Estado,  
Mayor 83,  
Madrid

France  
Francia

: - P. Bouvarel, Directeur de recherches  
Centre National de recherches forestières  
14, rue Girardet  
Nancy (Meurthe-et-Moselle)

- J.F. Lacaze, Ingénieur des eaux et forêts  
Chargé de recherches  
Centre National de recherches forestières  
Nancy (Meurthe-et-Moselle)

- J. de Vaissière, Inspecteur général de l'Agriculture  
16, Avenue de la Bourdonnais  
Paris-VII

Grèce  
Greece  
Grecia

: - C. Charalamboüs, Directeur des forêts  
Direction du développement forestier  
Direction générale des forêts  
Ministère de l'Agriculture  
Athènes

- S. Efstathiadis, Chef de la Section de planification forestière  
Direction générale des forêts  
Kratinou, 9  
Athènes (T 112)

- E. Georgoussis, Directeur général des forêts  
Ministère de l'Agriculture  
Kratinou 9  
Athènes (T 112)

- L. Liacos, Professeur agrégé  
Directeur de la Station de recherches forestières de  
Macédoine et de Thrace  
Université de Thessalonique  
Thessalonique

- P. Margaropoulos, Directeur de la Division des reboisements,  
de la correction des torrents et de l'aménagement des  
bassins versants  
Direction générale des forêts  
Kratinou 9  
Athènes (T 112)

- C. Mouloupoulos,  
Professeur de sylviculture et hydronomie montagnarde  
Université de Thessalonique  
Thessalonique

- N. Papalexiou, Director of State Forest Utilization and  
Industries,  
Adrianou 9, New Psychiko  
Athens

- P. Scaltsas, Conservateur des forêts,  
Sophokleous 21,  
Athènes

Israël  
Israel

: - J. Kaplan, Chief Management Officer  
Keren Kayement Leisrael, Forest Department  
Land Development Authority  
Eshtaol Doar Na Shimshon

- R. Karschon, Director, Forestry Division  
The National and University Institute of Agriculture  
The Volcani Institute of Agricultural Research  
D.N. Lev Hasharon

- S. Weitz, Director, Forest Department  
Land Development Authority  
Kiryat Chaim  
P.O. Box 45

-

Italie  
Italy  
Italia

: - M. Falchi  
Directeur, Administration des forêts demaniales  
Viale Merello, 88  
Cagliari

- A. Famiglietti, Docteur en Sciences agraires et forestières  
Institut de sylviculture de l'Université de Padoue  
Via Gradenigo, 6  
Padoue

- A. Hofmann, Inspecteur général des forêts  
via Duchessa Jolanda, 17  
Turin

- E. Giordano, Professeur,  
Centre d'expérimentation agricole et forestière  
C.P. 9079  
Rome

- R. Morandini, Directeur adjoint  
Station expérimentale de sylviculture  
via delle Cascine, 1  
Florence

- P. Palma, Inspecteur général des forêts  
Directeur de la Station expérimentale du liège  
Tempio Pausania (Sassari)

- A. de Philippis, Professeur de sylviculture,  
Directeur du Centre d'expérimentation agricole et forestière  
C.P. 9079  
Rome

- F. Scalambretti, Inspecteur général des forêts,  
Président de section au Conseil supérieur de l'Agriculture,  
Ministère de l'Agriculture et des Forêts  
Rome

- L. Susmel, Directeur de l'Institut de sylviculture de  
l'Université de Padoue  
via Gradenigo, 6  
Padoue

Portugal

: - P. Ferreirinha, Ingénieur forestier  
Officier de recherches au Service forestier  
Avenida de Roma, 5, 3<sup>o</sup>, E,  
Lisbonne

Tunisie  
Tunisia  
Túnez

: - M. Badra, Directeur des Forêts  
Sous-Secrétariat d'Etat à l'Agriculture  
76, Brd, Farhat Hacheb  
Tunis

- J. Benaïssa, Ingénieur principal des forêts  
Chef de l'Arrondissement and  
Service des forêts  
Béda

- H. Hafsia, Ingénieur principal des forêts  
Directeur de l'Institut de recherches forestières  
Sous-Secretariat d'Etat à l'Agriculture  
76, Brd, Farhat Hacheb  
Tunis

- J. Marion, Directeur du Projet du Fonds spécial des Nations Unies  
"Institut de reboisement de Tunis"  
c/o Institut de recherches forestières  
Ariana, Tunis

Yougoslavie  
Yugoslavia  
Yugoeslavia

: - P. Ziani, Chef de la Section d'amélioration des forêts et  
pâturages dégradés  
Institut za Sumarska Istrazivanja  
Sumarskog Fakulteta - Ulica Socijal Revol, 15  
Zagreb

Organisations internationales  
International Organizations  
Organizaciones internacionales

BAT/NU  
UN/TAB  
NU/OAT

: - Gustavo Duran, Representative of the Technical Assistance Board  
and Director of Special Funds Programs in Greece  
c/o UN Information Centre  
36, Amalia Street  
Athens 119, Greece

IUFRO

: - A. de Philippis  
Director of the "Centro di Sperimentazione Agricola e Forestale"  
C.P. 9079  
Rome, Italy

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación

- A. Métro, Chef de la Sous-Division de la production forestière  
Division des forêts et produits forestiers  
F.A.O.  
Rome, Italie

- J. Prats Llauro, Chef de la Section des politiques forestières  
régionales de la Sous-division de politique forestière  
Division des forêts et produits forestiers  
F.A.O.  
Rome, Italie

- T. Dow, FAO Forestry Adviser  
UNTAB  
P.K. 407  
Ankara, Turkey

- E. von Hofsten, Forestry Officer  
Forestry and Forest Products Division  
F.A.O.  
Rome, Italy

ALLOCUTION DE M. NICOLAS MALLIACAS, SOUS-SECRETARE D'ETAT A L'AGRICULTURE  
ADDRESS BY Mr NICOLAS MALLIACAS, UNDER-SECRETARY OF STATE FOR AGRICULTURE  
DISCURSO DEL SR. NICOLAS MALLIACAS, SUBSECRETARIO DE ESTADO DE AGRICULTURA

Je vous souhaite la bienvenue en Grèce. C'est pour moi une grande joie de me trouver aujourd'hui parmi vous, éminents représentants des pays amis limitrophes à la Méditerranée.

J'ai lu avec attention l'ordre du jour de vos travaux et j'ai constaté que de très importants sujets vont être discutés.

En effet, on constate que l'économie forestière méditerranéenne, en raison de la variété de ses zones climatiques, diffère nettement de celle de l'Europe centrale ou de l'ouest, par la structure multiple de la production forestière.

De ce point de vue, la création par la FAO en 1948 de la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes, ayant pour but principal la recherche des solutions concernant non seulement les questions techniques mais aussi les questions d'utilisation des terres et socio-économiques, a été absolument justifiée.

Vous représentez à ce Congrès une région qui, depuis des millénaires, a été le berceau de la civilisation de l'humanité.

Les pays méditerranéens diffèrent des autres pays, non seulement par leurs parcours historiques, mais aussi par leur évolution économique, leurs costumes et leur milieu naturel. D'ailleurs, ces diversités se rencontrent aussi bien dans un seul pays méditerranéen.

Cependant, la région méditerranéenne constitue une unité géo-économique, car ce n'est pas seulement l'uniformité des conditions climatologiques et territoriales qui déterminent celle-ci, mais aussi le fait de l'existence des problèmes aigus de développement économique similaire.

Une caractéristique marquante de la région est la prédominance, depuis des siècles, du système économique de l'économie d'autarcie fermée. Ce phénomène continue à prédominer encore dans beaucoup de régions montagneuses.

En effet, l'économie d'autarcie a marqué la région méditerranéenne avec, comme conséquence évidente, la baisse effroyable de ses ressources en terres.

Il est notoire que depuis toujours, même depuis les temps les plus reculés de son histoire et jusqu'à nos jours, il existe dans la région méditerranéenne une vive concurrence entre la forêt et l'élevage.

L'évolution historique des pays méditerranéens secs et chauds porte le sceau de l'économie de l'élevage traditionnel. L'élément dominant a toujours été l'attitude du berger cultivateur d'adapter le terrain et ses ressources naturelles (forêts et prairies) à ses besoins, et non point de s'adapter lui-même à son milieu biologique.

L'influence de l'homme sur la terre, et vice-versa, a marqué nettement la région méditerranéenne dans son évolution historique. L'érosion des terres constitue la base sur laquelle a survécu, et est conservé, l'élevage traditionnel et la céréaliculture sèche. Cependant, tous deux provoquent l'érosion et, par conséquent, la pression du berger-cultivateur sur la forêt.

A travers les millénaires de l'histoire des pays méditerranéens, il a été constaté que la combinaison "paysan-cultivateur", "paysan-berger", a toujours été instable et anti-biologique, ce qui a conduit à un manque d'équilibre entre la terre et le milieu humain.

Les éléments qui composent l'économie, et notamment l'économie forestière, des pays de la région méditerranéenne sont au nombre de trois : d'abord le territoire: l'espace méditerranéen, avec ses particularités physiques caractéristiques et ses problèmes bien connus d'aménagement et d'organisation; ensuite, l'homme: l'homme de la Méditerranée, cet être réputé par son intelligence, sa modération et son adaptation facile; et, enfin, les produits de la région méditerranéenne, et spécialement les nombreux produits de la forêt méditerranéenne comme, par exemple, la résine et ses dérivés, le liège, le tanin, etc.. Il faut dire aussi que les problèmes de la production et du commerce de ces produits ne sont pas moins compliqués aujourd'hui que ceux du bois, qui constitue l'unique produit de la forêt européenne.

La forêt méditerranéenne produit également du bois, mais sa production est non seulement insuffisante du point de vue quantitatif, mais aussi inférieure qualitativement à celle de la forêt européenne.

Cependant, cette insuffisance de la forêt méditerranéenne a commencé à être affrontée efficacement grâce à une politique dynamique de reboisement qui, au cours de ces dernières années, a donné la priorité à l'utilisation des arbres à croissance rapide.

Je suis particulièrement heureux de constater qu'une place importante a été réservée dans l'ordre du jour de votre session à la question du boisement par des essences à croissance rapide.

Nous devons constater que la mise en valeur, le développement et l'expansion de la forêt méditerranéenne ont commencé à préoccuper sérieusement les gouvernements des pays intéressés. En l'occurrence, ce n'est pas seulement l'augmentation de la production du bois qui est visée, mais aussi, ce qui est très important, la protection de l'agriculture contre les inondations par le reboisement des forêts, qui provoquera le rétablissement et l'amélioration de la balance hydrique.

Il y a lieu de noter que, du moins en Grèce, les plans de rétablissement des forêts de protection dans les bassins torrentiels sont justifiés du point de vue économique par leur rendement, aussi bien qu'en raison de la protection antitorrentielle des vallées. Ainsi, le revenu futur des forêts artificielles se traduira en bénéfice pour l'économie nationale.

Il est bien connu de tous que la concurrence entre la forêt et l'élevage conduit certains pays à la coexistence obligatoire de l'exploitation forestière et de celle du bétail. Ceci constitue un sérieux obstacle à la libération de la forêt méditerranéenne ainsi que de la superficie productive, contre l'empiètement du bétail.

Mais si ceci constitue le côté négatif des relations entre la foresterie et l'agriculture, il n'en existe pas moins un côté constructif positif. Il s'agit de la nécessité d'harmoniser les politiques forestière et agricole et, bien plus encore, de la nécessité d'incorporer des plans forestiers dans ceux, plus généraux, du développement économique.

Nous pensons que la place spéciale de la forêt en tant que ressource naturelle d'une utilisation multiple, a cessé d'être laissée en marge des plans de développement économique nationaux ou régionaux, car la forêt constitue une ressource naturelle positive d'un rendement économique très sérieux.

Nous pensons que la foresterie constitue un credo commun et une conviction, car elle peut, et il le faut, qu'elle fasse partie des programmes de développement ainsi que de la politique nationale sur l'utilisation des ressources les sols et des eaux.

Je voudrais exprimer ma joie ainsi que ma satisfaction de voir qu'à l'ordre du jour figure la question "Le rôle de la forêt dans l'utilisation des terres" ainsi que celle des "Systèmes de financement des plans de développement forestier".

J'appartiens à ceux qui sont convaincus de l'avenir de la forêt méditerranéenne. Les nouvelles provenant des pays membres de votre Sous-Commission sont très optimistes : l'oeuvre énorme de reboisement qui s'effectue en Espagne, dans le sud de la France, le sud de l'Italie, ainsi que dans d'autres pays, a rendu le mirage des reboisements une réalité.

D'autre part, l'effort pénible des pays de l'Afrique du Nord dans leur lutte contre l'érosion et la restauration des terres, témoigne que l'ancien fatalisme a cédé la place à la combativité de l'homme de la Méditerranée pour regagner ses terres et reboiser les forêts.

C'est avec ces pensées ainsi qu'avec la conviction que toute la superficie méditerranéenne qui, au cours des siècles, a été la proie de l'érosion et de la destruction, est regagnée lentement mais sûrement pour s'ajouter au potentiel de la productivité forestière de cette région, que je déclare ouverte votre session, en souhaitant que vos travaux soient fructueux et couronnés de succès.

Notre Gouvernement, que j'ai l'honneur de représenter, étudiera avec attention vos conclusions, et aidera de toutes ses forces à l'accomplissement de votre oeuvre.

DISCOURS DE M. J de VAISSIERE, PRESIDENT DE LA SOUS-COMMISSION  
SPEECH BY Mr. J. de VAISSIERE, CHAIRMAN OF THE SUB-COMMISSION  
DISCURSO DE SR. J. de VAISSIERE, PRESIDENTE DE LA SUBCOMISION

Votre dernière session s'est tenue à Dubrovnik du 11 au 15 mai 1962, sur l'aimable invitation du Gouvernement yougoslave. Ceux qui ont participé aux séances en salle et au voyage d'étude, ont certainement conservé un durable souvenir de l'accueil reçu et des réalisations qui leur ont été présentées. Je suis sûr d'être votre fidèle interprète en demandant à la délégation yougoslave de renouveler à son Gouvernement les remerciements très sincères de votre Commission.

Les réunions de travail à Dubrovnik ont été animées et paraissaient constructives. Il avait été possible de dégager des solutions pleines de promesses pour résoudre des problèmes débattus depuis de longues années. C'est ainsi que des liaisons organiques, mais d'articulations très souples, avaient été établies pour permettre une coopération étroite des stations de recherches et d'expériences forestières des pays méditerranéens travaillant sur des programmes communs. La production et la commercialisation des produits résineux avaient fait l'objet d'un examen attentif, et les propositions avaient été avancées pour l'organisation, au niveau interprofessionnel et sur le plan intergouvernemental, d'un marché particulièrement sensible et en crise.

Je ne suis pas certain que les fruits aient répondu aux espérances de la floraison. Peut-être avons-nous été trop ambitieux, mais plus sûrement les événements n'ont pas favorisé nos desseins.

Beaucoup d'entre vous connaissent le dynamisme et la foi de M. Gimenez-Quintana qui avait animé nos débats et élargi nos horizons, nous avions, et moi le premier, partagé son enthousiasme. La réorganisation des services de l'Administration centrale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture nous a privés de la collaboration de M. Gimenez-Quintana, très peu de temps après la session de Dubrovnik, et avant qu'il ait pu achever les tâches dont nous l'avions chargé et qu'il avait accepté d'assumer avec toute son intelligence, sa particulière connaissance des problèmes et la fougue de son temperament. Aujourd'hui il coopère à l'organisation du Sixième Congrès Forestier Mondial qui doit se tenir à Madrid en 1966. Vous serez d'accord avec moi pour lui adresser, avec l'expression de notre gratitude pour l'aide qu'il nous a apporté dans le passé, les souhaits que nous formons pour la réussite de ses travaux futurs.

Grâce à Monsieur Fontaine, Chef de la Sous-division de politique forestière de la Division des forêts et produits forestiers, nous avons pu reprendre nos activités avec le concours efficace et actif de notre nouveau secrétaire, M. Prats Llauro, que je suis heureux de saluer en votre nom. Je voudrais lui dire notre reconnaissance pour son dévouement et pour la tâche considérable qu'il a réalisée depuis un an.

Faute de pouvoir respecter notre calendrier qui prévoyait l'organisation de la neuvième session en 1964, votre Comité exécutif s'est réuni à Rome les 4, 5 et 6 mars 1964. L'ordre du jour des délibérations de cette troisième session de votre bureau et des présidents des groupes de travail qui sont rattachés à la Sous-Commission, comportait essentiellement l'examen :

- des suites données, ou à donner, aux recommandations de la Sous-Commission
- de la situation des études en cours;
- des activités des organes subsidiaires de la Sous-Commission : Groupe de travail du liège, Groupe de travail du eucalyptus, Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne.

Pour répondre au véritable tour d'horizon des activités de la Sous-Commission que représentait le programme de travail, des convocations avaient été adressées, non seulement aux membres du Comité exécutif, mais également à un certain nombre d'experts. Au total, la réunion a compté six membres de droit et cinq observateurs.

Deux traits essentiels de cette session du Comité exécutif sont à souligner :

1) Seul M. Prats Llauro, Chef de la section des politiques forestières régionales, a participé à l'ensemble des travaux. Les autres fonctionnaires de la Division sont venus présenter les sujets qui les concernaient sans pouvoir, dans la plupart des cas, prolonger leur audience. Une telle situation s'explique par l'importance prise progressivement, au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, par les activités du Fonds spécial au détriment regrettable, à mon sens, du programme ordinaire. Parallèlement à nos débats se sont déroulées des séances pour l'examen de projets du Fonds spécial, des réceptions d'experts, des réunions de groupes de travail inter-division pour l'élaboration ou le contrôle des activités d'assistance technique, etc.

En contre-partie, élément réconfortant, je voudrais signaler que les représentants des gouvernements membres ont largement profité des possibilités que leur offraient les réunions de Rome pour établir des contacts entre responsables des politiques forestières, ou entre experts. Certains n'ont pas hésité à susciter des initiatives ou à accepter de prendre des participations dans les études en cours.

2) Les membres du Comité exécutif ont été unanimes pour souligner la réussite du programme de recherches confié à des experts appartenant à différents pays, travaillant en liaison entre eux et chacun recevant l'appui, sur le plan national, d'un petit groupe de travail.

Ces conclusions, auxquelles conduisent les réunions du Comité exécutif de Rome, méritent, je crois, de retenir l'attention et je regrette que le Directeur et le Directeur adjoint de la Division des forêts aient été retenus par d'autres obligations qui nous privent de leur présence.

Par contre, nous nous félicitons de la désignation de M. Métro comme représentant du Directeur général. Nul choix ne pouvait être plus judicieux et nous être plus agréable. Nous connaissons son dévouement et sa compétence. Nous sommes certains qu'il sera un excellent interprète de nos préoccupations. M. Fontaine, qui a été le secrétaire de la Sous-Commission et qui a toujours porté un grand intérêt à nos débats, sera aussi pour nous, grâce à l'intermédiaire de M. Prats Llauro, un interlocuteur attentif.

Tout d'abord, je me pose la question de savoir si, faute d'avoir le souci primordial de définir une politique, les services de la FAO seront suffisamment armés pour réaliser les tâches opérationnelles qu'ils entendent assumer et qui tendent à prendre le pas sur toutes leurs autres activités.

Cette interrogation n'est pas d'aujourd'hui, elle a été posée à de nombreuses reprises, et en dernier lieu, à ma connaissance, devant le Comité technique des forêts de la Onzième Conférence de la FAO à Rome en octobre 1963, où j'étais présent.

Les sentiments d'inquiétude ressentis sont trop graves pour que leur expression ne soit pas renouvelée avec insistance.

J'ai eu la crainte que cette année se passe encore sans que nous ayions été réunis. Comme il eut été peu rationnel de rassembler les experts méditerranéens alors que se tiendrait à Madrid le Sixième Congrès forestier mondial, nos débats auraient été reportés en 1967, c'est-à-dire que nos activités, à part une réunion du Comité exécutif, auraient été séparées par un intervalle de cinq ans.

Je ne saurais trop remercier les artisans de l'heureuse solution qui est enfin intervenue et, à cet égard, l'élément déterminant de la réussite a été la courtoisie et la bonne volonté du Gouvernement de la Grèce. Je voudrais que les membres de la délégation grecque, avant même que nous ne le fassions officiellement, expriment notre profonde gratitude à leur Gouvernement.

Vous me permettrez d'avoir un mot particulier, en dehors du Directeur des Forêts, pour mon vieil ami Margaropoulos, dont tous connaissent les qualités d'intelligence et de coeur.

Je suis sûr, enfin, d'être l'interprète fidèle de vos sentiments en disant combien nous sommes touchés par l'hospitalité généreuse du Directeur de l'Institut de recherches forestières, hospitalité qui nous permet de mener nos travaux dans les meilleures conditions de confort et d'agrément.

J'en reviens, si vous le permettez, à l'avenir de la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes.

J'aborde ce sujet avec d'autant plus d'indépendance que je vous demanderai de ne pas renouveler mon mandat de Président, en raison notamment des occupations qui sont les miennes maintenant sur le plan national et qui m'orientent davantage vers les problèmes de politique agricole.

La situation actuelle a d'ailleurs l'avantage de me permettre de mieux mesurer les difficultés rencontrées par les administrations forestières pour défendre leur autonomie et leurs prérogatives essentielles, tout en revendiquant certaines tâches pour lesquelles la formation de leurs techniciens leur donne une particulière vocation.

Finalement, à mon sentiment, le programme futur de la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes dépend d'une part des possibilités d'intégration de la politique forestière dans la politique générale, ce qui se relie aux attributions à venir des administrations forestières, et d'autre part, de l'évolution des activités proprement dites de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

I. L'évidence des faits montre que la plupart des services forestiers sont, soit en mutation profonde, soit aux prises avec des préoccupations quant à leur avenir. Pendant longtemps, les administrations forestières ont eu essentiellement des responsabilités de police et de gestion. Il s'agissait de protéger et de maintenir la pérennité des bois et forêts et plus spécialement de sauvegarder le patrimoine forestier de l'Etat et des collectivités. J'ai encore connu, à mon entrée dans l'Administration, la génération des gardes dont la principale tâche avait été de contrôler et de contenir les parcours du bétail en forêt, ou qui avaient été les pionniers de la conservation et de la restauration des sols en montagne, autant de missions de répression rendues possibles par l'exode rural amorcé plus particulièrement dans les régions où l'agriculture avait le plus empiété sur le domaine forestier au détriment de la fertilité et de la stabilité des terres.

A l'Ecole nationale des eaux et forêts de Nancy, l'enseignement se limitait trop strictement au traitement des forêts.

Progressivement, le forestier a étendu son champ d'activité en prenant la mesure des problèmes économiques posés par l'orientation de la production en fonction des besoins d'une industrie de plus en plus concentrée, telles les usines de pâte, de panneaux ou de contre-plaqués. Mais, fait beaucoup plus important, dès qu'il est sorti de son domaine particulier, notamment par le biais des programmes de reboisement, il a mesuré la place que doit, en réalité, occuper la forêt dans l'espace rural, non seulement en raison de la valeur économique des peuplements, mais également par suite du rôle essentiel joué par l'état boisé dans l'équilibre biologique et social du milieu, surtout dans la perspective d'une expansion de la civilisation urbaine. Ainsi, peu à peu, se sont tissés toutes sortes de liens entre la forêt et l'industrie, la forêt et l'agriculture, la forêt et les relations ville-campagne. Or, paradoxalement, dans la mesure où le forestier a vu le champ de ses activités s'accroître, il a pris conscience des contradictions qui apparaissaient entre les différentes tâches qui lui étaient ainsi confiées : gestion économique des peuplements pour satisfaire les besoins de l'industrie, conservation des forêts suburbaines et des espaces verts et aménagement du tourisme et des loisirs avec ses compléments la chasse, la pêche, l'équitation : participation à la réforme des structures agraires pour la meilleure utilisation des sols.

On s'explique ainsi le thème de "multiple use", choisi à l'initiative du pays hôte, pour le Cinquième Congrès forestier mondial à Seattle en 1960. En effet, l'administration forestière américaine se voit privée d'une partie de ses prérogatives au profit de services du Ministère de l'Agriculture, tel le service de la conservation des sols, et même au profit d'autres Ministères, telle la gestion des parcs nationaux rattachée au Secrétariat d'Etat à l'Intérieur. Sans doute s'agit-il là d'une constante de la fonction publique des Etats-Unis. Certaines tâches, en s'individualisant, suscitent le plus souvent la création d'organes indépendants qui, s'ils s'avèrent vivants et adaptés à leurs tâches, prennent seuls de l'expansion et finissent par absorber progressivement la substance vive des structures qui, à l'origine, leur ont donné naissance. Il était néanmoins logique, pour un service comme celui des forêts des USA, de rechercher un remembrement de ses activités par la mise en évidence de l'interdépendance des actions nécessaires pour obtenir de la forêt les bénéfices directs et indirects maxima.

Mais le Congrès forestier mondial de Seattle ne semble pas avoir arrêté l'évolution que ses promoteurs entendaient freiner ou même renverser.

Déjà le Service forestier italien avait réagi contre une limitation possible de ses activités en matière sylvicole et pastorale en prenant la totale responsabilité de la mise en valeur de la montagne. Si j'en crois le cri d'alarme lancé récemment par le Directeur général des forêts d'Italie et repercuté par un des derniers bulletins de l'"Ente Nazionale per la Cellulosa e per la Carta", l'action de son administration se trouve freinée par le manque de crédits. Je ne suis pas surpris par ces difficultés. La solution retenue par le Gouvernement italien a l'avantage de la simplicité et de la logique, à condition de veiller à ce qu'il n'y ait pas rupture des relations entre plaines et montagnes, rupture qui serait susceptible de compromettre l'avenir même des arrière-pays, que l'on se propose pourtant de mieux protéger.

Dans une économie en expansion, comment justifier des investissements à rentabilité diffuse et différée, s'ils ne sont pas intégrés dans des programmes plus vastes? La position de demandeur est plus solidement établie lorsqu'il s'agit, à l'intérieur d'une grande unité socio-économique, de réduire les déséquilibres et d'atténuer les tensions. Ce qui est vrai pour les pays industrialisés est encore plus valable pour les pays en voie de développement, où les priorités et les choix sont à la base même de toute croissance économique.

J'ajoute que la nouvelle planification italienne, basée sur l'action régionale, devrait faciliter dans l'avenir la poursuite de la politique de la montagne entreprise par le Service forestier.

Le dernier exemple de malaise des Corps forestiers vient d'être donné par la France. Une réorganisation en cours sépare, en partie, la gestion forestière de la politique forestière :

- un Office, de caractère industriel et commercial, aura la responsabilité des forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités ;
- une Direction des forêts au Ministère de l'Agriculture, aura une double mission : d'abord définir la politique forestière pour les forêts de l'Office aussi bien que pour les forêts particulières, et, ensuite, au sein d'une Direction générale de l'espace, participer à l'aménagement du territoire rural.

Dans le Corps unique des fonctionnaires du Ministère de l'Agriculture, chargés des tâches de la puissance publique (à l'exception de la gestion forestière, de l'enseignement et de la vulgarisation), on retrouvera des forestiers, soit à l'échelon de la circonscription régionale pour le contrôle des centres régionaux de la forêt privée, soit à l'échelon départemental où ils pourront occuper des postes de Directeur ou de Chef de section.

Ainsi disparaît, dans sa forme traditionnelle, une vieille administration rattachée à un long passé.

Est-ce à dire que le forestier perd toute chance dans l'avenir? Je ne le crois pas. En s'insérant dans d'autres services, il y impose un sens de la pérennité dans l'action et des vues à long terme qui donnent du poids à ses jugements et le font apprécier. Le Plan Vert du Liban ne constitue-t-il pas une résurgence du service forestier dont les ingénieurs risquaient d'être progressivement absorbés par d'autres administrations?

A la condition qu'il sauvegarde l'originalité de sa formation, ce qui est vraiment l'essentiel, le forestier doit jouer un rôle important à un niveau même plus élevé que celui qui était traditionnellement le sien, en particulier à l'échelon de l'élaboration et de l'application de la politique de l'aménagement du territoire, de la politique d'aménagement de l'espace rural et de la politique d'amélioration des structures agricoles.

Je ressens bien ce que cette évolution du rôle du forestier peut avoir d'implications, même sur le plan moral, mais je pense, finalement, qu'il faut séparer, d'une part le champ de la gestion et, d'autre part, le domaine de la politique forestière prise dans son sens le plus large englobant tous les aspects physique, économique et social du rôle de la forêt, et envisagée dans ses relations avec l'économie agricole, en vue d'une intégration dans l'économie générale. Cette tendance semble maintenant dominer, au moins dans les pays de l'Europe occidentales elle paraît devoir également être prise en sérieuse considération par les pays en voie de développement du bassin méditerranéen.

- a) La politique forestière, dans la mesure où elle interfère obligatoirement avec l'aménagement de l'espace rural, doit être définie en accord avec les agriculteurs. En contre-partie, la politique agricole ne devrait pas être élaborés et appliquée sans l'appui et la collaboration étroite de forestiers qualifiés.
- b) La gestion forestière relève de la seule responsabilité du service forestier, avec renforcement du personnel d'exécution d'un niveau comparable à celui des techniciens ou des ingénieurs de travaux en France.

- c) En dehors du service forestier de gestion et des forestiers appelés à collaborer avec les responsables de la politique agricole, il doit exister des sections techniques forestières comprenant des spécialistes de haut niveau qui feraient carrière sans référence à leur qualité d'administrateur et qui animeraient des bureaux d'études au service de la gestion forestière et de la politique d'aménagement de l'espace rural.

Tout ceci vous paraîtra peut-être encore vague et je suis d'accord pour reconnaître avec vous que le problème n'est pas facile à résoudre, mais je crois qu'il vaut mieux regarder la vérité en face, plutôt que de la nier.

En tous les cas, la FAO devrait être pénétrée de l'importance du problème et essayer, avec l'aide et le concours des Commissions compétentes, de dégager des options ou, tout au moins, de susciter les prises de conscience nécessaires pour rechercher des solutions. Le sujet sera traité au Sixième Congrès forestier mondial de Madrid à l'initiative du Gouvernement espagnol, sur la proposition de M. Gimenez-Quintana. Je m'en félicite.

II. J'ai déjà indiqué que le programme ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture me semble trop souvent sacrifié au profit de tâches relevant du programme élargi d'assistance technique. Je n'y reviendrai pas.

Je voudrais, maintenant, souligner la nécessité d'une liaison plus étroite entre Divisions de l'agriculture et Division des forêts, ce qui est aussi, je le sais, une des préoccupations constantes de M. Fontaine. L'approche n'est pourtant pas facile. En effet, bien qu'il s'agisse d'une tâche essentielle, la coordination est une oeuvre ingrate et toujours longue et difficile. L'exemple nous en est donné par les efforts tentés aux niveaux de la Commission européenne des forêts et de la Commission européenne de l'agriculture qui ont abouti, il faut honnêtement le reconnaître, à un échec. De même, il n'a pas été possible d'obtenir la présence d'agriculteurs aux réunions du Groupe de travail de la correction des torrents de la Commission européenne des forêts, pas plus que, en dehors de mon cas personnel, les forestiers n'ont participé régulièrement aux Groupes de travail de la Commission européenne de l'agriculture traitant de l'aménagement du territoire rural ou de l'utilisation des terres.

Dans ces conditions, il appartient, par priorité, à la FAO de poursuivre le plus activement possible les études tendant à définir les grandes lignes d'une politique agricole et forestière intégrée, en vue de l'utilisation optimum de l'espace rural. Les résultats de ces travaux seraient répartis et échangés entre les instances européennes compétentes, d'une part sur le plan agricole et, d'autre part, sur le plan forestier. Un secrétariat commun, Divisions de l'agriculture et Division des forêts de la FAO, se chargerait d'élaborer un projet de synthèse.

En attendant qu'une telle procédure cohérente puisse être menée à bien, la Sous-Commission, organisme régional, devrait consacrer ses travaux essentiellement :

- à une mission d'orientation des politiques forestières dans le bassin méditerranéen : examen des incidences sur la région des résultats, décisions, études entreprises par les commissions dont relève la Sous-Commission et par les organismes de la FAO à compétence s'étendant au-delà du secteur de la production forestière : le Comité du bois FAO/CEE, par exemple;
- à l'examen des problèmes soulevés par la place de la forêt dans l'utilisation des terres, en limitant le sujet à ses aspects méditerranéens et en se référant aux travaux des groupes spécialisés des Commissions de l'agriculture.

En outre, la Sous-Commission devrait exprimer les besoins de la région en matière d'études techniques et pourrait, si nécessaire, proposer la création de groupes de travail "ad hoc", à objectifs déterminés, et relevant des questions propres au pourtour de la Méditerranée, étant bien entendu que la participation de chaque gouvernement à ces groupes de travail et la désignation des experts, resteraient du ressort des gouvernements eux-mêmes.

En matière de recherches proprement dites, la Sous-Commission devrait exprimer, comme cela a été le cas jusqu'à présent, des orientations souhaitables en fonction des besoins propres à la région, et formuler des propositions pour que ces programmes de recherches soient entrepris par les organismes compétents.

Voici, Messieurs, les quelques impressions personnelles que je voudrais soumettre à vos méditations. Je n'ai pas la prétention de vous apporter des conclusions définitives, les sujets que j'ai abordés sont trop complexes et trop graves pour que je puisse faire preuve d'une telle outrecuidance. J'ai surtout voulu lancer des idées pour susciter des réactions, mais aussi, je dois l'avouer, pour éveiller des prises de consciences. Mon but serait atteint si vous vouliez bien penser à ce que je vous ai dit et accepter le dialogue qui pourrait s'amorcer lorsque nous aborderons le point de l'ordre du jour consacré aux travaux futurs de la Sous-Commission.

Je voudrais terminer en vous disant la foi que je conserve dans la pérennité de l'esprit forestier. Je sais ce que ma formation et mon métier m'ont apporté d'enrichissement et de satisfaction personnels. Je tiens profondément à une tradition accumulée au cours des siècles: notre patrimoine de vieux pays civilisés serait diminué si l'enseignement forestier subissait une éclipse, car le forestier est peut-être celui qui a le plus conscience du long terme, notion essentielle qui, si elle était perdue, risquerait d'écartier l'agriculture des bénéfices de la croissance économique générale, faute de recul et d'imagination. Le monde moderne en raison même de la rapidité de son évolution, ne peut pas vivre sans vues d'avenir.

Lorsque, en 1947, chargés du Fonds Forestier National, nos collaborateurs et moi-même avons présenté, devant les instances du Commissariat Général du Plan, un plan de restauration, d'extension et de restauration forestières de 30 ans, il nous a été demandé d'extraire de notre programme une tranche de réalisations de quatre ans à insérer dans le plan national de développement économique et social. Les prévisions en matière de planification ne semblaient pas devoir dépasser le moyen terme. Les économistes, que j'avais consultés à l'époque, m'avaient confirmé ce point de vue. Aujourd'hui, à la base de toute planification, on trouve des études prospectives à 30 ans, qu'il s'agisse, pour la France, de la "maquette du territoire" en 1985 ou des "réflexions 1985".

Que cet exemple nous donne confiance dans les valeurs que nous représentons, mais nous confirme en même temps dans notre volonté d'agir.

DISCOURS DE M. A. METRO, REPRESENTANT DU DIRECTEUR GENERAL DE LA FAO  
SPEECH BY Mr. A. METRO, REPRESENTATIVE OF THE DIRECTOR GENERAL OF FAO  
DISCURSO DEL Sr. A. METRO, REPRESENTANTE DEL DIRECTOR GENERAL DE LA FAO

Au nom du Directeur général de la FAO, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à cette neuvième session de la Sous-Commission des questions forestières méditerranéennes. Et en son nom aussi je remercie le Gouvernement grec de sa courtoise et généreuse invitation à tenir notre réunion ici à Athènes.

Nous ne saurions nous réunir dans ce haut lieu sans que surgisse du plus profond de notre subconscient toute une foule de souvenirs et de réflexes qui nous sont communs, qui sont notre commune civilisation, et qui par conséquent nous permettent d'aborder n'importe quel problème avec la même disposition d'esprit, presque avec le même langage et, si l'on peut dire, dans une sorte d'euphorie, plus favorable encore peut-être aux forestiers et à leurs discours qu'aux autres eux-mêmes.

L'un de ces derniers souvenirs est celui de la session de la Sous-Commission, la quatrième, qui se tint également à Athènes il y a onze ans et qui choisit pour thème de ses discussions l'arbre, non pas par opposition à la forêt, mais l'arbre cultivé, comme complément de la sylviculture traditionnelle européenne. Après que la réunion d'Alger en 1950 se fût penchée sur la notion de "vocation forestière" puis celle d'Istanbul sur cette symbiose si typiquement méditerranéenne qui lie le pâturage à la forêt, dans une sorte d'"union libre" indéfiniment reconduite et qui ne se résoud jamais, ni à rompre, ni à régulariser; après les réunions de Nice, Madrid, Lisbonne, à l'issue desquelles l'aspect économique et social de la foresterie méditerranéenne, si parfaitement dégagé et mis en lumière par le cher et regretté Président Pavari, fût repris à son compte par la Conférence de la FAO en 1957 pour trouver son épanouissement au Projet de développement méditerranéen en 1959; après la dernière réunion de Dubrovnik ou, sous votre houlette, Monsieur le Président, cette assemblée eut la velléité de quitter les sentiers battus des techniques forestières pour prendre la route des crêtes et aborder des sujets, des sommets situés un peu au-dessus de la limite de la végétation forestière, où l'air se raréfie ... et aussi la clientèle; nous voici revenus, comme en un pèlerinage aux sources, vers l'Orient d'où nous vint la lumière : "Ex Oriente Lux" a-t-on coutume de dire à Rome depuis fort longtemps en parlant du soleil du matin, des arts, et des sciences. Nous voici donc revenus, comme aux Olympiades, en un second tour de piste, à une seconde décennie, pour laquelle il nous faut prendre un second souffle et nous concentrer sur les faits et les problèmes essentiels qui confèrent son originalité à la forêt méditerranéenne, à la "Silva Mediterranea", et qui justifient que son sort fasse l'objet d'un examen plus particulier dans le sein, un peu trop vaste au gré de certains, des Commissions régionales des forêts.

Le propos fondamental de la "Silva Mediterranea" était de résoudre les problèmes forestiers qui sont particuliers à son climat aussi bien qu'à son environnement social et économique, si différents de ceux qui caractérisent la foresterie de l'Europe centrale et du nord.

Aujourd'hui, alors que l'ensemble de la question reste le même, nous pouvons néanmoins être heureux de constater que les changements intervenus au cours de la dernière décennie sont réels. La foresterie dans cette région est aujourd'hui considérée comme une partie intégrante du développement économique général et comme un élément essentiel de la planification générale de l'utilisation des terres. Votre Sous-Commission et ses organismes subsidiaires: Groupe de travail de l'eucalyptus, Groupe de travail du boisement et du reboisement, peuvent indéniablement revendiquer la paternité et la responsabilité de cette évolution, non seulement parce qu'ils ont guidé le passé en matière de politique et de technique forestières, mais aussi parce qu'ils constituent encore l'unique foyer où peuvent converger les réflexions des forestiers méditerranéens, l'unique creuset où puissent se fondre leurs espoirs, afin qu'en résulte un rayonnement plus vif et plus efficace de leurs principes d'action.

Parmi les derniers événements intervenus depuis la réunion de Dubrovnik en 1962 et qui sont susceptibles d'éclairer vos débats conformément à l'ordre du jour que vous avez sous les yeux, il me paraît opportun de donner une place particulière à la révision à laquelle viennent de procéder conjointement la FAO et la Commission économique européenne sur l'étude prospective de la production et de la consommation du bois en Europe d'ici 1975. Il y est estimé que, dans ce délai, la demande de bois pour la région méditerranéenne se sera accrue de 250% par rapport au chiffre de 1960. Pour satisfaire cette demande, il sera indispensable de parfaitement promouvoir et coordonner la production du secteur forestier traditionnel et celle des plantations et des cultures d'arbres. Vous connaissez comme moi les efforts spectaculaires qui ont été réalisés tout autour du Bassin méditerranéen avec les essences à croissance rapide, eucalyptus et conifères. De telles plantations font déjà l'objet de groupes, aménagées avec de courtes rotations, et il semble acquis que des programmes basés sur des premiers résultats seraient parfaitement capables d'assurer l'autonomie de la région en bois et lui permettraient même de ravitailler en produits ligneux certains de ses voisins.

Mais comme cette Sous-Commission l'a déjà souligné en de nombreuses occasions, le rôle de la foresterie ne se mesure pas seulement au nombre de mètres cubes de bois produits. Tous les autres aspects de l'usage multiple de la forêt ont pris une importance considérable au cours de ces dernières années. L'abandon progressif, quoiqu'inégal, organisé ou non, des forêts montagneuses par les troupeaux de chèvres, et l'abandon des terres de culture marginales par leurs populations, mettront prochainement à la disposition des forestiers un potentiel de production ligneuse important; et la véritable explosion du tourisme européen sur les bords de la Méditerranée confère à certains reboisements un intérêt esthétique et social immense.

Cependant, en techniciens que nous sommes, nous savons que les ressources nouvelles du progrès scientifique sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes, et que leur mise à la disposition des reboiseurs est loin de se faire au rythme souhaitable. Dans trop de périmètres de reboisement l'on procède encore aujourd'hui à des pratiques qui étaient en honneur il y a 50 ou 100 ans et dont nous sommes certaine qu'elles correspondent à un gaspillage de temps et d'argent. Une diffusion plus rapide des techniques mises au point par les instituts de recherche doit être organisée. Je crois que la délégation espagnole a préparé un document spécial pour orienter la discussion dans ce domaine. Cela me paraît parfaitement approprié; les travaux de reboisement réalisés en Espagne au cours des 25 dernières années ( 1.800.000 ha de terres marginales reboisées) constituent un véritable record international et un exemple remarquable de planification intégrée de l'utilisation des terres. Les terrains ainsi reboisés commencent maintenant à apporter

une contribution valable à l'économie du pays et joueront, à n'en pas douter, un rôle important pour son développement industriel. Je suis convaincu que notre Sous-Commission appréciera tout particulièrement cette contribution de la délégation espagnole et que les discussions seront très animées à ce sujet.

Un autre évènement s'ajoute à cet aspect de la participation espagnole à notre session, je veux parler du Sixième Congrès forestier mondial qui se tiendra à Madrid le 6 juin 1966.

Vous me permettez de mettre à profit cet instant pour saisir l'ensemble de votre Sous-Commission, et chacun de vous individuellement, de l'importance de cet évènement. Nous espérons que vous ferez auprès de vos gouvernements tous les efforts nécessaires pour qu'une participation aussi nombreuse et valeureuse que possible des pays méditerranéens soit apportée à cet évènement mondial où les problèmes de la foresterie de type méditerranéen seront traités avec un soin tout particulier afin qu'il en résulte une nouvelle et vigoureuse impulsion.

Il est très bon que la Sous-Commission ait réservé une place importante dans cette session aux problèmes concernant l'enseignement et la recherche forestière. On ne saurait, en effet, ni séparer l'un de l'autre, ni les omettre globalement, lorsque l'on envisage quelque projet que ce soit à long terme. L'on ne saurait concevoir d'enseignement valable qu'appuyé sur une recherche toujours vivante. Et, réciproquement, la recherche serait vaine si l'on ne profitait pas de l'enseignement pour que ses fruits soient mis à la disposition de la société.

En matière de recherche forestière méditerranéenne, le Comité de coordination, créé en 1961, constitue en soi un facteur de développement très efficace pour votre Sous-Commission. Sous la présidence du Professeur de Philippis, ce Comité a déjà tenu deux séances, dont la dernière s'est terminée hier. Ses travaux couvrent les problèmes qui dans le cadre du Projet de développement méditerranéen, sont considérés comme présentant le plus d'importance pour l'ensemble du Bassin méditerranéen. Il nous est agréable de féliciter ce Comité de la tâche qu'il a accompli jusqu'à présent, malgré qu'il soit le plus jeune des organismes subsidiaires de la Sous-Commission.

Quant aux questions d'enseignement forestier qui sont inscrites à votre ordre du jour, j'espère qu'il s'agit là d'un sujet qui continuera de garder la considération permanente de votre Sous-Commission.

Dans les pays les moins industrialisés de la région méditerranéenne, l'insuffisance numérique du personnel forestier constitue souvent le goulot d'étranglement du développement de la foresterie, et il convient de porter une attention toute particulière à la formation professionnelle de niveau intermédiaire.

En outre, puisque l'évolution du monde nous oblige dans tous les secteurs techniques à donner une place nouvelle ou plus importante à l'aspect économique et social des dites techniques, la Sous-Commission pourra être amenée à recommander aux gouvernements de conférer à l'enseignement forestier de niveau supérieur une empreinte plus moderne à cet égard.

Je voudrais d'ailleurs vous demander de porter une attention toute particulière sur la responsabilité collective que nous assumons à ce sujet vis-à-vis des pays en voie de développement plus récent. Car ils ont impérieusement besoin d'une assistance plus rapide, plus active et plus efficace. Or, l'aide qui leur est actuellement accordée est seulement à la mesure de ce que l'on pourrait appeler le "surplus de technicité" des pays méditerranéens les plus développés. C'est dire

que cette assistance, si elle procède de sentiments éminemment sympathiques, est, par contre, insuffisamment pensée, planifiée, mise en oeuvre.

Tous les forestiers de la région méditerranéenne doivent donc unir leurs efforts pour qu'une meilleure contribution soit assurée par l'Assistance technique dans ce domaine, et pour que les plans et programmes concernant l'enseignement forestier soient conçus non seulement en fonction des besoins internes de chacun des pays en cause, mais également en fonction des besoins de leur assistance technique externe, par l'intermédiaire, ou non, des organismes internationaux.

Avant de terminer cette exhortation, et avant que vous commenciez à prendre à bras le corps tous ces problèmes qui vous préoccupent, je voudrais vous procurer un complément d'informations sur les dernières nouvelles du Projet de développement méditerranéen; vous devez en effet examiner et discuter quels sont les enseignements issus des divers projets du Fonds spécial des Nations Unies qui en sont issus dans la région méditerranéenne. La plupart de ces projets sont des rejetons du Projet de développement méditerranéen, à la conception duquel vous avez pris une paternelle responsabilité.

Deux de ces projets du Fonds spécial sont maintenant terminés, au Maroc et en Turquie, et une dizaine d'autres sont actuellement opérationnels ou sur le point de l'être. Ils comportent tous une part importante réservée à la foresterie, et l'étude de chacun d'entre eux est confiée à une équipe comportant essentiellement un économiste, un agriculteur et un forestier. C'est sur cette philosophie "tripode", et par conséquent bien assise, que reposera de plus en plus le développement intégré de régions qui, tout autour du bassin méditerranéen, sont bien représentatives à la fois de sa diversité et de son unité.

A Nîmes, en mai 1965, une Conférence a été organisée, qui a permis de confronter et de faire la synthèse des expériences gagnées dans ces projets, tant par les gouvernements que par les équipes d'experts internationaux mis à la disposition de ces derniers pour lesdits projets. Quatre commissions y ont examiné plus particulièrement les problèmes généraux relatifs à l'élaboration et à la mise en oeuvre de plans régionaux intégrés, ainsi que, parmi plusieurs autres, les problèmes de la conservation des sols et des eaux où la part prise par les forestiers a été prédominante. A l'issue de cette réunion, des recommandations ont été exprimées, tendant à améliorer et intensifier les échanges d'informations techniques et à procéder à des études d'ensemble concernant principalement la commercialisation des produits et le financement des investissements ( Réunion de Beyrouth en octobre 1965, et de Rome en juillet 1965).

Deux de ces projets du Fonds spécial sont opérationnels en Grèce, et le voyage d'étude si aimablement organisé par nos hôtes vous permettra de traverser une des régions dont le développement intégré a été ainsi planifié.

Il y a maintenant 17 années que la Sous-Commission des questions forestières méditerranéennes a été créée pour continuer la tâche entreprise par l'une des premières ligues forestières internationales connues, la "Silva Mediterranea". De nombreux changements sont intervenus depuis lors, qui sont résumés dans la note que votre Secrétariat a préparée pour cette session. Il y a eu aussi de nombreux changements intervenus dans la Division des forêts et produits forestiers de la FAO. Cette dernière, dans l'ensemble, s'est assez considérablement développée, bien davantage d'ailleurs par ses programmes d'assistance que par son programme régulier. Tous ces changements, toute cette évolution, conditionnent le rôle que votre Sous-Commission est en mesure, et se doit, de jouer. On ne doit pas céler que le relatif déséquilibre qui se manifeste ainsi entre les deux programmes, le régulier et l'autre, peut être un jour une source de difficultés. Personne,

en effet, aucun organisme exécutif, ne saurait conseiller qui que ce soit, et encore moins s'engager conjointement dans quelque action opérationnelle que ce soit, sans avoir assuré préalablement ses arrières, sans que l'on ait justifié à ses propres yeux la conduite de l'affaire, tant stratégique que tactique et technique, par une référence à une philosophie ou une doctrine, librement choisie ou, mieux, délibérément élaboré au fur et à mesure que le temps s'écoule, par les autorités politiques responsables. Or, la situation particulière de la Méditerranée, les difficultés très spéciales qu'y rencontre la foresterie, la gravité extrême des phénomènes d'érosion, l'inégalité des revenus individuels, collectifs, nationaux, ont justifié jusqu'à présent qu'un grand nombre de projets y soient promus par les gouvernements avec l'assistance des Nations Unies et de la FAO.

Cette situation de fait rend plus actuelle que jamais la nécessité où nous nous trouvons à Rome de nous appuyer sur les délibérations de votre assemblée, sur vos conseils, sur vos recommandations: elle exige, en dernière analyse, que vous preniez dans cette action d'assistance votre part de responsabilité.

Vous l'avez toujours ainsi conçu et je ne doute pas que votre penchant naturel ne vous incline à accentuer cet aspect de votre activité; et c'est seulement pour répondre à l'appel de ma propre conscience, qu'à ce stade liminaire de votre session, et en guise de péroraison pour mon trop long exposé, je me permets de vous le rappeler en toute humilité et amitié, et aussi pour que soit maintenue toujours plus vivante et plus chaude cette flamme de solidarité qui ignore les frontières et qui seule peut donner à nos réunions techniques tout leur sens et leur humaine finalité.

ALLOCUTION DE M. E.GEORGOUSSIS, DIRECTEUR GENERAL DES FORETS DE GRECE  
ADDRESS BY Mr. E.GEORGOUSSIS, DIRECTOR-GENERAL OF FORESTS OF GREECE  
DISCURSO DEL Sr. E. GEORGOUSSIS, DIRECTOR GENERAL DE MONTES DE GRECIA

Je vous adresse, de la part de la Direction générale des forêts dont j'ai l'honneur d'être le chef, un cordial salut en vous souhaitant la bienvenue en Grèce.

Le Service forestier hellénique se considère très heureux d'avoir reçu, au cours des dix derniers mois, les trois réunions suivantes de la FAO :

- a) la réunion du Groupe de travail de la correction des torrents, de la lutte contre les avalanches et de l'aménagement des bassins versants;
- b) le Séminaire sur les politiques de l'élevage des chèvres;
- c) la session actuelle de la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes, sur les activités de laquelle ainsi que sur ses aspirations, vous venez, Monsieur le Président, de parler si éloquemment.

Le Corps des ingénieurs forestiers grecs est particulièrement heureux d'avoir eu l'honneur d'aider à l'organisation et à la réalisation de cette neuvième session de la Sous-Commission.

Lorsqu'en 1948 a été créée la Sous-Commission de coordination des questions forestières méditerranéennes, je suis certain que tous les pays méditerranéens en ont salué la constitution.

Nous sommes heureux de constater que nos aspirations n'ont pas été démenties, d'autant plus que la philosophie en existait déjà dans l'ancienne "Silva Mediterranea" créée par les pionniers de la Méditerranée, tels que les Professeurs Ph. Guinier, A. Pavari et notre défunt Professeur Kontos.

Depuis, dix-sept années d'activité se sont écoulées et d'excellents résultats ont été obtenus.

La Sous-Commission, en tant qu'organe de l'Etat-Major de la FAO en sa qualité de guide de l'administration forestière des pays membres, ne s'est jamais éloignée de son orientation de base, vers un large examen des questions forestières dans le cadre de l'économie méditerranéenne.

Le clou de son oeuvre fructueuse a été le Programme du développement économique, agricole et forestier des pays méditerranéens, élaboré en 1959.

Je ne crois pas exagérer en disant que c'est grâce à ce programme qu'ont été, pour la première fois dans l'histoire des pays méditerranéens, exposés de manière composée et concrète, leurs problèmes et qu'ont été indiquées les meilleures solutions possibles pour la réforme de leur économie.

Depuis, toute une série de programmes régionaux, ainsi que l'obtention d'une assistance technique, associée aux efforts et aux moyens de base nationaux, ont donné un caractère particulier aux questions forestières et dégagé une nouvelle optique pour les affronter.

A cette occasion, je voudrais mentionner le riche matériel d'exposition, de publications, etc..., qui constitue pour nous une source de renseignements concrets, et non plus seulement des aspects théoriques de la réalité présente. Par leur importance, il ne serait pas trop dire qu'ils donnent à la FAO le caractère d'une Université d'application des connaissances théoriques.

Avons-nous pensé, nous tous qui nous occupons de la foresterie, combien de trésors sont contenus dans les ouvrages de la FAO, et avons-nous fait de nos administrations forestières un instrument efficace de valorisation de ces textes au profit de nos cadres?

En ma qualité de Directeur général des forêts, je vous assure que je crains parfois que ce précieux matériel n'obtienne pas une valorisation totale et efficace.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer mon inquiétude à cet égard, car je pense que l'évolution réalisée par la FAO a déjà dépassé la faible base sur laquelle a été fondée la création des Comités nationaux des pays membres.

Je pense qu'il faudrait rechercher une combinaison plus efficace des rapports entre la FAO et les pays membres, une coordination qui pourrait garantir la matérialisation de l'assistance technique dans chaque pays, au lieu de la faible liaison actuelle.

Par exemple, que la Sous-Commission des questions forestières méditerranéennes devienne chaque année un organe conseiller précieux pour les pays membres. La création d'un Comité pour la recherche au sein de la Sous-Commission, a été une idée splendide. Les résultats en ont été démontrés au cours de la réunion qui s'est terminée hier. Sans doute en attend-on beaucoup de recherches appliquées.

Mais, en plus de cela, en parcourant l'ordre du jour de la session, on constate que celle-ci accomplit un travail de haute qualité, et que déjà même s'amorce l'idée du réexamen des questions forestières sous une optique je dirais plus moderne, dans la programmation de la recherche et de l'application.

C'est avec ces pensées que je vous adresse de nouveau mon salut cordial, et je souhaite que les travaux de la Sous-Commission soient fructueux.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour et nomination de rapporteurs
2. Activités des organes subsidiaires :
  - (a) Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne
  - (b) Groupe de travail d'Eucalyptus
  - (c) Groupe de travail du Liège
3. (a) Activités du Groupe de travail mixte des techniques d'extension et de reconstitution forestières
- (b) Possibilités et limitations des conifères à croissance rapide dans les programmes de reboisement
4. Orientation des activités futures de la Sous-Commission
5. Les systèmes de financement du développement forestier
6. La place de la forêt dans l'utilisation des terres
7. Idées et méthodes de l'éducation forestière
8. Enseignements issus des projets du Fonds spécial des Nations Unies en exécution dans la région méditerranéenne
9. Sixième Congrès forestier mondial
10. Questions diverses
11. Programme de travail futur de la Sous-Commission.
12. Adoption du rapport
13. Election du Bureau
14. Date et lieu de la prochaine session

LISTE DES DOCUMENTS  
LIST OF DOCUMENTS  
LISTA DE LOS DOCUMENTOS

	<u>Document</u>
	<u>Documento</u>
<u>Point 1 de l'ordre du jours</u>	
<u>Item 1 of Agenda</u>	
<u>Punto 1 del Programa</u>	
- Ordre du jour provisoire	FAO/SCM-65/1
- Provisional Agenda	-
- Programa Provisional	-
<u>Point 2 de l'ordre du jour</u>	
<u>Item 2 of Agenda</u>	
<u>Punto 2 del Programa</u>	
- Rapport de la Première Session du Comité de la recherche forestière méditerranéenne (French only/Francés solamente)	FAO/SCM/CRFM-63/
- Rapport <u>provisoire</u> de la Deuxième Session du Comité de coordination de la recherche forestière méditerranéenne (French only/Francés solamente)	
- Rapport de la Sixième Session du Groupe de travail du Liege	FAO/SCM/LG-63(6)
- Report of the Sixth Session of the Working Party on Cork Oak	-
- Informe del Sexto Periodo de sesiones del Grupo de Trabajo sobre el Alcornoque	-
- Rapport de la Cinquième Session du Groupe de travail des Eucalyptus	
- Report of the Fifth Session of the Working Party on Eucalypts (Francés y Inglés solamente)	
<u>Point 3 de l'ordre du jour</u>	
<u>Item 3 of Agenda</u>	
<u>Punto 3 del Programa</u>	
- Activities of the Joint Working Party on Techniques of Forest Extension and Restoration - Note by the Secretariat (Anglais seulement/Inglés solamente)	FAO/SCM-65/10
- Posibilidades y limitacionee de las coníferas de crecimiento rápido en los programas de repoblación forestal, por J.Tornero (ESPAGNE/SPAIN/ESPANA) (Résumés en Français et Anglais/Summaries in French and English)	FAO/SCM-65/q.g.conf.

- Possibilities and Limitations of Quick Growing Conifers in the Reforestation Programs - A summary review in connection with the trends and prospects in future timber demande, by P. Margaropoulos (GRECE/GREECE/GRECIA)  
(Anglais seulement/Inglés solamente)
- Possibilités et limitations des conifères à croissance rapide dans les programmes de reboisement (TUNISIE/TUNISIA/TUNEZ)  
(French only/Francés solamente)
- Possibilités et limitations des conifères à croissance rapide dans les programmes de reboisement, par P. Ziani  
(YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA/YOUGOESLAVIA)  
(French only/Francés solamente)

Point 4 de l'ordre du jour

Item 4 of Agenda

Punto 4 del Programa

- Résumé des activités passées de la Sous-Commission - Note du Secrétariat FAO/SCM-65/2
- Summary of Past Activities of the Sub-Commission - Note by the Secretariat -
- Resumen de las actividades anteriores de la Subcomisión - Nota de la Secretaría -

Point 5 de l'ordre du jour

Item 5 of Agenda

Punto 5 del Programa

- La comptabilité forestière et les systèmes de financement Note du Secrétariat FAO/SCM-65/7
- Forest Accounting and Systems of Financing Forest Development Note by the Secretariat -
- La contabilidad forestal y los sistemas de financiación Nota de la Secretaría -
- "Eléments de politique forestière", par J. de Vaissière (French only/Francés solamente) FAO/SCM-65/7  
Annexe 1
- Corrigendum à "Eléments de politique forestière" (French only/Francés solamente) FAO/SCM-65/7  
Annexe 1, Corr.1
- Rapport sur les systèmes de financement du développement forestier, par C. Charalambous (Grèce/Greece/Grecia)

Point 6 de l'ordre du jour

Item 6 of Agenda

Punto 6 del Programa

- Colloque sur les politiques de l'élevage des chèvres dans la région méditerranéenne et le Proche-Orient - Note du Secrétariat FAO/SCM-65/6
- Seminar on Goat Raising Policies in the Mediterranean and Near East Region - Secretariat Note -
- Seminario sobre políticas de cría de cabras en las regiones del Mediterraneo y el Cercano Oriente - Nota de la Secretaría -

Rapports nationaux sur la situation de l'utilisation des terres :  
National Reports on Land Use Situation  
Informes nacionales sobre la situación del uso de las tierras

- Chypre/Cyprus/Chipre (Anglais seulement/Inglés solamente)
- Espagne/Spain/España ( Espagnol seulement/Spanish only)
- France/Francia (French only/Francés solamente)
- Grèce/Greece/Grecia (French only/Francés solamente)
- Israël/Israel (Anglais seulement/Inglés solamente)
- Italie/Italy/Italia (French only/Francés solamente)
- Libye/Libya/Libia (Anglais seulement/Inglés solamente)
- Portugal (French only/Francés solamente)
- Tunisie/Tunisia/Túnez (French only/Francés solamente)
- Yougoslavie/Yugoslavia/Yugoeslavia (French only/Francés solamente)

Point 7 de l'ordre du jour

Item 7 of Agenda

Punto 7 del Programa

- Quelques directives pour faciliter le développement de la formation et de l'enseignement forestiers, basées sur les recommandations du Comité consultatif FAO de l'enseignement forestier FAO/SCM-65/8
- Some Guidelines for Forestry Education and Training Development Based on the Recommendations of the FAO Advisory Committee on Forestry Education -
- Algunas directrices para el desarrollo de la enseñanza y la capacitación forestales según las recomendaciones del Comité Asesor de la FAO sobre enseñanza forestal -
- L'appui du public est indispensable au progrès de la foresterie - Note du Secrétariat FAO/SCM-65/9
- Public Goodwill as a Prerequisite for Forestry Problems- Note by the Secretariat (Francés y Inglés solamente) -
- L'enseignement forestier en Grèce, par C. Moulopoulos

Point 8 de l'ordre du jour

Item 8 of Agenda

Punto 8 del Programa

- Liste des projets du Fonds Spécial des Nations Unies en rapport avec la foresterie FAO/SCM-65/5
- List of United Nations Special Fund Projects Related to Forestry -
- Lista de proyectos del Fondo Especial de las Naciones Unidas relacionados con la silvicultura -
- Corrigendum à Liste ci-dessus (French only/Francés solamente) Corr.1 FAO/SCM-65/5

Point 9 de l'ordre du jour

Item 9 of Agenda

Punto 9 del Programa

- Le Sixième Congrès forestier mondial - Note du Secrétariat FAO/SCM-65/3
- The Sixth World Forestry Congress - Note by the Secretariat -
- Sexto Congreso Forestal Mundial - Nota de la Secretaría -

Point 10 de l'ordre du jour

Item 10 of Agenda

Punto 10 del Programa

- Développement de l'artisanat rural du bois - FAO/SCM-65/4  
Note du Secrétariat
- The Development of Rural Wood-Based Handicrafts - Note by the -  
Secretariat
- El desarrollo de las industrias de la artesanía de la madera - -  
Nota de la Secretaría
  
- Groupe d'étude ad hoc sur les bases juridiques de l'activité pastorale dans la région méditerranéenne : Propositions pour un questionnaire sur les facteurs qualitatifs et quantitatifs relatifs aux terrains de parcours et l'industrie du paturage, par A. Polycarpou
- Ad hoc Study Group on the Legal Basis of Pasturage in the Mediterranean Regions. Proposals for a Questionnaire on the Qualitative and Quantitative Factors Relating to Range Lands and Grazing Industry, by A. Polycarpou  
(Francés y Inglés solamente)